

**ASSOCIATIONS
DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
ANNEE 2026**

Nom de l'association :

Cocher la case correspondant à votre situation :

- Première demande
- Renouvellement d'une demande

Vous trouverez dans ce dossier :

- Des informations pratiques
- Une demande de subvention (fiches 1-1, 1-2, 2-1, 2-2, 3-1, 3-2 & 3-3)
- Une attestation (fiche 4)
- Le Contrat d'Engagement Républicain (fiche 5)
- La liste des pièces à joindre au dossier (fiche 6)

Dossier à retourner pour **le 30 janvier 2026.**

Souhaitez-vous recevoir un accusé réception du dépôt de votre dossier :

- Non
- Oui : Par e-mail :@.....

Cadre réservé à l'administration

Dossier déposé le :

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la commune. Il concerne le fonctionnement général de l'association qui relève de l'intérêt général.

➤ **Fiches 1-1 et 1-2 : Présentation de l'association**

Pour prétendre à une subvention, vous devez disposer **impérativement** :

. **D'un numéro SIRET.** Si vous n'en avez pas, il faut faire une demande auprès de l'INSEE : Centre Statistique de Metz CSSL Pôle SIRENE Associations 32, Avenue Malraux 57 046 METZ CEDEX 01 – Tel : 03.72.40.87.40. *Cette démarche est gratuite.*

. **D'un numéro RNA, ou à défaut, du numéro de récépissé en préfecture.** Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs. Le numéro RNA (Répertoire National des Associations) est attribué à l'occasion des enregistrements de création ou modification en préfecture.

Ces références constitueront vos identifiants dans vos relations avec les services administratifs.

➤ **Fiches 2 : Descriptions des actions et projets**

- . **2-1** – Bilan de l'année 2025
- . **2-2** – Projets et Objectifs 2026

➤ **Fiches 3 : Compte rendu financier**

- . **3-1** – Compte de résultat 2025
- . **3-2 – Détail des dépenses effectuées à l'aide de la subvention municipale de 2025 versée dans la limite du montant attribué.**
- . **3-3** – Budget prévisionnel 2026

ATTENTION : Remplir impérativement « Disponibilités Financières » sur le compte de résultat exercice 2025.

► Tous les champs en rouge dans les tableaux doivent être impérativement complétés. (notamment le champ « Disponibilités Financières »)

➤ **Fiche 4 : Attestation sur l'honneur**

. Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Attention : votre demande ne sera prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

➤ **Fiche 5 : Contrat d'Engagement Républicain (CER)**

- Ce contrat devra être impérativement signé par le ou la Président (e) suite au décret N°2021-1947 du 31 décembre 2021 publié au Journal Officiel du 1^{er} janvier 2022.

➤ **Fiche 6 : Pièces à joindre**

1-1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom :

Sigle :

Objet :

Lieu de pratique :

Jours et horaires d'occupation :

Activités principales réalisées :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

Site internet :

Adresse de correspondance si différente du siège :

Code postal :

Commune :

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association :

Identification du représentant légal (président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention si différente du représentant légal :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

1-2 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

I. Renseignements administratifs et juridiques

Date de la dernière Assemblée générale :

Numéro SIRET (obligatoire) :

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :
(se reporter à la page 2 "Informations pratiques")

Date de publication de la création au Journal Officiel :

Votre association dispose t'elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : _____ attribué par _____ en date du :

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal officiel :

Votre association dispose t'elle d'un commissaire aux comptes ? oui non

II. Renseignement concernant les ressources humaines

Nombre d'adhérents de l'association au 31 décembre de l'année écoulée :

Nombre total : dont Hommes/Garçons : _____ Femmes/Filles : _____

Informations complémentaires :

Adultes :

Enfants :

Morièrois :

Morièrois :

Hors Morièrois :

Hors Morièrois

Moyens humains de l'association :

Nombre de bénévoles :

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.

Nombre total de salariés :

2-1 BILAN DE L'ANNEE 2025

Rappel du projet de l'association pour l'année écoulée :

(liste des actions, publics concernés et conditions dans lesquelles elles se sont déroulées)

Les objectifs ont-ils été atteints ?

Si non, expliquez les raisons :

2-2 PROJETS ET OBJECTIFS 2026

Description sommaire des projets et objectifs pour l'année 2026 :

Moyens mis en œuvre :

Public bénéficiaire :

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires ou du public visé ?

3-1 COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2025

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. **Date de début :** **Date de fin :**

CHARGES	Montant¹	PRODUITS	Montant
Charges directes affectées à l'action		Ressources directes affectés à l'action	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services			
Achats matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicités	
61 – Services extérieurs		–	
Locations		–	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		–	
Documentation		Département(s) :	
Divers		–	
62 – Autres services extérieurs		–	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		–	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		–	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		–	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 – Charges de personnel		–	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA – emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements			
TOTAL DES CHARGES (1)		TOTAL DES PRODUITS (1)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES²			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES (2)		TOTAL DES PRODUITS (2)	
TOTAL GENERAL DES CHARGES (1+2)		TOTAL GENERAL DES PRODUITS (1+2)	
Déficit de l'exercice 2025		Excédent de l'exercice 2025	
La subvention de	€ représente	% du total des produits	
(montant attribué/total des produits) × 100			
DISPONIBILITES FINANCIERES			
Trésorerie au 31 décembre 2025 (compte courant, livret etc...)			€

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² Le plan comptable des associations prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements "hors bilan" et "au pied" du compte de résultat

3-2 DETAIL DES DEPENSES EFFECTUEES A L'AIDE DE LA SUBVENTION MUNICIPALE 2025 VERSEE DANS LA LIMITE DU MONTANT ATTRIBUE

MONTANT DE LA SUBVENTION 2025 : -----

CHARGES	MONTANTS	COMMENTAIRES/EXPLICATIONS
Charges directes affectées à l'action		
60 – Achats		
Prestation de services		
Achats matières et fournitures		
Autres fournitures		
61 – Services extérieurs		
Locations		
Entretien et réparation		
Assurance		
Documentation		
Divers		
62 – Autres services extérieurs		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		
Publicité, publication		
Déplacements, missions		
Services bancaires, autres		
63 – Impôts et taxes		
Impôts et taxes sur rémunération		
Autres impôts et taxes		
64 – Charges de personnel		
Rémunération des personnels		
Charges sociales		
Autres charges de personnel		
65 – Autres charges de gestion courante		
66 – Charges financières		
67 – Charges exceptionnelles		
68 – Dotation aux amortissements		
TOTAL DES CHARGES		

3-3 BUDGET PREVISIONNEL

Si l'exercice de l'association est différent de l'année civile, préciser les dates de début et de fin d'exercice. Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2026

Ou date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant ³	PRODUITS	Montant
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestation de services			
Achats matières et fournitures		74 – Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicités	
61 – Services extérieurs		–	
Locations		–	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		–	
Documentation		Département(s) :	
Divers		–	
62 – Autres services extérieurs		–	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI	
Publicité, publication		–	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		–	
		–	
63 – Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		–	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
		–	
64 – Charges de personnel		–	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA – emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	
66 – Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68 – Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES (1)		TOTAL DES PRODUITS (1)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES (2)		TOTAL DES PRODUITS (2)	
TOTAL GENERAL DES CHARGES (1+2)			
TOTAL GENERAL DES CHARGES (1+2)		TOTAL GENERAL DES PRODUITS (1+2)	

³ Ne pas indiquer les centimes d'euros

⁴ Les champs en rouge sont obligatoires

4- DECLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires
- demande une subvention de €
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association :

Nom du **titulaire du compte** :

Banque :

Domiciliation :

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Fait, le _____ à _____

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

5- CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN



CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DE L'ASSOCIATION : _____

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel.

Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N°1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association : _____ s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N°2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association : _____ s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N°3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association : _____ s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N°4 : ÉGALITE ET NON-DISCRIMINATION

L'association : _____ s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N°5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association : _____ s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements.

Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N°6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association : _____ s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N°7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association : _____ s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à MORIERES-LES-AVIGNON, le _____

Le/La Président (e) de l'association : Nom/Prénom : _____

Mettre la mention « s'engage à faire respecter le présent Contrat d'Engagement Républicain au sein de mon association » **avant signature**.

6- PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Pour une première demande :

1. La **demande de subvention** (fiches 1-1, 1-2, 2-1, 2-2, 3-1, 3-2 & 3-3)
2. L'**attestation** (fiche 4)
3. Les **statuts régulièrement déclarés**.
4. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration, du bureau, etc.)
5. Un **relevé d'identité bancaire**.
6. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
7. L'**attestation d'assurance** responsabilité civile et bâtiment si nécessaire.
8. Le **Contrat d'Engagement Républicain (CER) signé par la/le Président (e)**

Pour un renouvellement :

1. La **demande de subvention** (fiches 1-1, 1-2, 2-1, 2-2, 3-1, 3-2 & 3-3)
2. L'**attestation** (fiche 4)
3. Un exemplaire des statuts déposés ou approuvés de l'association, **s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale**.
4. La **liste** des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration, du bureau, etc.)
5. Un **relevé d'identité bancaire**.
6. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire**.
7. L'**attestation d'assurance** responsabilité civile et bâtiment si nécessaire.
8. Le **Contrat d'Engagement Républicain (CER) signé par la/le Président (e)**

ATTENTION
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE ET FERA L'OBJET
D'UN RETOUR AU DEMANDEUR